À propos d'enseignement professionnel

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **77 (1948)**

Heft 2-3

PDF erstellt am: **05.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

A propos d'enseignement professionnel

En vertu de la loi fédérale sur la formation professionnelle, l'apprentissage comprend non seulement l'initiation au travail pratique dans l'atelier d'un artisan, mais aussi un enseignement scolaire dans des cours spéciaux où sont enseignées la technologie du métier et les branches de culture générale.

L'enseignement technique est confié à des maîtres d'état ; mais un maître de l'enseignement professionnel, qui a été formé seulement à la pratique du métier, n'est pas nécessairement et du premier coup apte à en exposer la théorie à de jeunes élèves selon les lois d'une pédagogie bien adaptée. Aussi, l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail organise-t-il chaque année des cours spéciaux, à l'intention des maîtres d'état enseignant le dessin professionnel et la technologie.

Dernièrement, du 12 au 17 janvier, a eu lieu à Fribourg, pour les artisans de la Suisse romande et du Tessin, un cours semblable destiné aux maîtres-ferblantiers. La partie technique en a été confiée à M. Læderach, maître d'état à Bâle, et la partie pédagogique à M. Eugène Coquoz, instituteur à Fribourg et professeur de méthodologie générale à l'Ecole normale. Notre collègue avait la responsabilité du cours d'initiation pédagogique qui comprenait à la fois l'exposé, d'une manière précise, des principes fondamentaux de l'enseignement, applicables à la formation professionnelle et des leçons-types données par les participants eux-mêmes. Ces derniers exercices étaient suivis d'une critique et de conclusions pratiques.

Nous sommes heureux que l'Office fédéral ait fait appel, en cette circonstance, à un membre du personnel enseignant dont la grande compétence et la modestie sont connues. M. Coquoz, en maître expérimenté et consciencieux, ne s'est pas contenté d'inculquer à ses auditeurs les principes élémentaires de l'art d'instruire. Il a tenu à leur rappeler qu'ils devaient être aussi les éducateurs dont le rôle consiste à former des hommes conscients de toute la responsabilité qu'ils endossent en entrant dans la vie pratique. L'enseignement artisanal offre de nombreuses occasions de relever le niveau moral des élèves par des recommandations et des exemples se rapportant au sens social du métier, à la serviabilité, à la loyauté, à la conscience professionnelle.

En faisant appel au maître de méthodologie de l'Ecole normale, l'Office fédéral a montré qu'il comptait, pour la formation de la classe laborieuse, sur la collaboration de l'école. Celle-ci doit, en effet, élargir son champ d'action. L'époque où nous vivons est celle des responsabilités. Si d'autres portent le souci de l'avenir économique du pays, nous sommes, pour notre part, les gardiens de l'esprit public, et tous ensemble les cautions solidaires de la dignité, de la prospérité et du bonheur de notre peuple. Tâche redoutable, mais combien noble et captivante !

M. B.